

Motion du 5 juin 2018 de Mmes et MM. Alfonso Gomez, Olivier Gurtner, Marie-Pierre Theubet, Anne Carron, Léonard Montavon, Brigitte Studer, Maria Pérez et Corinne Goehner Da Cruz: «Pour une rue de la Croix-Rouge sans danger».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 6 juin 2018)

MOTION

Considérant:

- le danger évident de la rue de la Croix-Rouge pour les cyclistes, particulièrement entre la place de Neuve et le Palais Eynard;
- que le sentiment de mise en danger dans le trafic est un frein reconnu au développement pratique du vélo;
- l'importance d'avoir des vélos en site propre, sûr et protégé;
- l'article 2 de la loi sur la mobilité douce (H 1 80) qui indique que l'offre de base pour les cyclistes doit comporter des pistes cyclables structurées, continues, directes et sécurisées sur les routes primaires et secondaires;
- l'absence de passage piéton devant le Palais Eynard, pourtant un lieu public qui devrait être facilement accessible à tous et toutes;
- que l'article 2 de la loi sur la mobilité douce (H 1 80) indique que l'offre de base pour les piétons doit comporter des traversées piétonnes attractives et sécurisées,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la création de deux pistes cyclables sur la rue de la Croix-Rouge;
- l'installation d'un passage piéton face au Palais Eynard.